DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JUIN 2026

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 14

-votants 15

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 17 juin 2026.

Étaient Présents : Monsieur BOUCHEZ Hubert, Madame CIAPPELLONI Aurélie, Monsieur DOTTE Gilles, Monsieur GARDELLI David, Madame GERARD Aline, Monsieur GUICHARD Jérôme, Madame HELMER-LAURENT Edwige, Madame, MARTIGNON Catherine, Madame OSBERY Aline, Monsieur PETRY Arnaud, Madame PICHON Anne-Sophie, Madame ROBILLOT Fanny, Monsieur THOMAS Claude, Monsieur VALANTIN Hervé.

Était Absent : Monsieur HORB Jean-Jacques donne son pouvoir à Monsieur THOMAS Claude.

Madame HELMER-LAURENT Edwige a été élue secrétaire de séance.

20260622_001 – Travaux de rénovation des toitures du chœur et de la nef de l'église Saint Remi à Eulmont – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 23 juin 2025, un groupement de maîtrise d'œuvre composé de C. Mangin Architecte et de l'agence Emmanuel Gehin a été recruté afin de coordonner les travaux de rénovation des toitures du chœur et de la nef de l'église du village.

Au stade de l'Avant-Projet Définitif, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 94 144.99€ HT.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 9 mars 2026. Les candidats avaient jusqu'au 27 avril 2026 pour remettre une offre.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Prix des prestations 60 %
- Valeur technique / références 40 %

Mise en ligne le : 11/11/2026 16:18 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Claude Thomas, Maire
https://www.intramuros.org/eulmont/documents_administratifs/86903

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, groupement composé d'un architecte, Corine Mangin et d'un économiste, Agence Emmanuel Gehin, en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise indiqués ci-dessous,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution relatives à ce marché,*
- *de dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget.*

Programme : Travaux de rénovation des toitures du chœur et de la nef de l'église Saint Remi à Eulmont.

N° lot	**Dénomination du lot**	**Offre mieux disante Entreprise**	**Montant de l'offre en HT**
01	Charpente couverture	BRUNELLI 2	90 000 € HT

Mise en ligne le : 11/11/2026 16:18 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Claude Thomas, Maire
https://www.intramuros.org/eulmont/documents_administratifs/86903